

Editorial

L'année 2000 aura été une année charnière pour l'Institut. Un événement marquant est survenu en fin d'année : la signature le 15 décembre d'une convention triennale entre le Conseil Général de l'Isère et l'Institut.

Cette convention concrétise, s'il en était encore besoin, le soutien constant depuis la création de l'Institut, que nous apporte le Conseil Général et la reconnaissance de la nécessaire pérennité des actions que nous menons. Pour l'association, la convention nous apporte une meilleure lisibilité quant à notre fonctionnement et une assurance de pouvoir mener à terme les actions que nous lançons et dont la plupart s'étendent sur plusieurs années.

Parmi tous les travaux qui ont abouti ou ont été lancés au cours de l'année 2000 et le début 2001, j'en retiendrai plus particulièrement deux qui me paraissent les plus marquants :

- La sortie du mémento du maire et des élus locaux en matière de prévention des risques majeurs naturels et technologiques.
Cet ouvrage, qui a été diffusé mi-février à tous les maires de l'Isère, a nécessité un énorme travail qui a mobilisé tous les spécialistes de ces questions et tout particulièrement ceux des services de l'Etat. La gestion et la coordination de cette opération, que l'Institut avait initiée, lui a demandé beaucoup d'efforts de temps et d'opiniâtreté. Le résultat concret est là, les premiers retours, peu nombreux à ce jour, de ceux qui ont eu en main ce document, sont très encourageants, tout particulièrement celui du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui, dans un premier temps, en a commandé trois cents exemplaires et qui envisage la possibilité d'adapter le document à l'échelon national. Les maires de l'Isère l'ont donc reçu et leur appréciation sera pour nous l'indicateur majeur quant à la valeur de l'ouvrage. Leurs observations et leurs remarques nous seront précieuses car ce mémento doit être un document vivant. Des mises à jour périodiques sont donc à prévoir avec l'ambition d'en faire un bréviaire des élus locaux en matière de risques majeurs.
- La mise en place du site Internet de l'Institut.
L'association, dont l'objectif primordial est de diffuser de l'information, ne pouvait ignorer les nouveaux moyens modernes de communication. Créer un site Internet était donc incontournable, encore faut-il sélectionner les informations pertinentes à y mettre et les présenter sous une forme accessible et attrayante. C'est ce qui a été mené à bien au cours de cette année 2000. Le site (<http://www.irma-grenoble.com>) est maintenant ouvert et nous attendons les retours pour juger de son impact et lui apporter toutes les améliorations qui nous seront suggérées. En complément du site a été élaboré, avec le soutien de la METRO, un projet expérimental de mise à disposition, via le web, de toutes les informations disponibles sur les risques majeurs touchant le territoire d'une commune de la communauté d'agglomération, Veurey-Voroize. La METRO ayant témoigné un vif intérêt pour cette réalisation, une réflexion est en cours pour étendre ce mode d'information de la population sur les risques à d'autres communes de l'agglomération. A terme, ce projet pourrait permettre à tout habitant de ces communes de prendre connaissance rapidement et de façon exhaustive de tout ce qui affecte son environnement du point de vue sécurité, de connaître ce qui a été fait pour le protéger et quel(s) comportement(s) il aurait à adopter en cas d'accident.

Ces deux thèmes ne sont qu'une partie de toutes les activités de l'Institut dont le présent numéro vous donne une vue plus exhaustive. Tout ceci représente un très gros volume de travail pour les trois permanents de l'Institut. Tenant compte des ressources financières de l'association, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur à recruter en 2001 un nouveau collaborateur dans le cadre du dispositif emploi jeune. Ainsi se poursuit un développement raisonné et raisonnable de l'Institut respectant l'accroissement des ses actions et de ses services, des ressources financières générées et des moyens nécessaires à mettre en place pour satisfaire ces nouvelles activités en tenant compte de leurs perspectives de pérennité.

Henri de Choudens
Président de l'Institut des Risques Majeurs